



Prise sous garantie chez cuisine plus

Par **snoopy1904**, le **18/12/2012 à 10:51**

bonjour,

j'ai acheté une cuisine il y a deux ans avec cuisine plus qu'ils sont venus installés.

Aujourd'hui j'ai mes façades de porte qui commencent à se décoller. Le patron étant un homme arrogant, il m'a tout de suite dit on ne travaille plus avec ce fournisseur donc on ne pourra pas faire grand chose, et après il m'a dit comme ces portes sont proches du four, c'est dû à la vapeur du four. Seulement voilà les portes se trouvant au-dessus et en dessous de ce dernier n'ont rien !!!!!!!!!

J'ai une garantie de 5 ans sur ces meubles, quels sont ses obligations, et quel recours je peux avoir ? **merci**

Par **babette62**, le **24/09/2013 à 12:00**

Je constate que c'est leur réponse "bateau", je viens de recevoir cette même excuse de leur part car mon meuble colonne four se détériore : la planche sous four gonfle et le champ plat se décolle (cuisine qui n'aura que 3 ans en décembre, payée 4924 euros au total dont ce meuble colonne à 665 euros). Soit disant qu'ils ont envoyé ma lettre à l'usine en Allemagne et que c'est eux qui ont répondu : "mauvaise utilisation du four, eau ou vapeur d'eau qui engendre ce problème".

Moi, je lâcherai pas le temps de la garantie, j'ai RDV avec un conciliateur pour connaître mes droits, j'ai écrit à BP5000 de Lille, et j'ai RDV à L'UFC que choisir. Et vous qu'en est-il ? avez-vous eu gain de cause ? merci.